



PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNE DU PONTET

Une enquête publique sera ouverte à compter **du lundi 12 septembre 2016**, pour une durée de 33 jours, soit **jusqu'au vendredi 14 octobre 2016 inclus**, sur la demande présentée par Monsieur Patrick PICAUD agissant en qualité de Président de la SAS METAUX PICAUD, sollicitant l'autorisation d'exploiter une installation de transit et de regroupement de déchets d'équipements électriques et électroniques et de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses, sise Quartier de l'Oseraie, RN7, sur le territoire de la commune du Pontet.

Cette activité relève des rubriques :

Installations dont l'exploitation est déjà autorisée par arrêté préfectoral du 22 mai 2014	Installations non encore exploitées pour lesquelles l'autorisation est sollicitée
2713- Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux 2714- Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois 2791- Traitement de déchets non dangereux 2663- Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères	2711- Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques 2718- Transit, regroupement ou tri de déchets dangereux

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Frédéric PICAUD, joignable au : 04-90-39-67-86 et par courriel : [opicaud@orange.fr](mailto:opicaud@orange.fr).

A l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter sera soit un arrêté préfectoral, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires, soit une décision de refus. L'autorisation d'exploiter est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

Le tribunal administratif de Nîmes a nommé :

- *Monsieur Guy RAVIER*, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- *Monsieur Jean STANLEY*, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête (comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et les avis de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Départementale des Territoires et du Service Départemental d'Incendie et de Secours), est consultable en mairie du Pontet, siège de l'enquête publique, à l'adresse ci-après :

Mairie du Pontet  
13 rue de l'Hôtel de Ville  
84130 LE PONTET

Aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h45

Le dossier pourra être complété, le cas échéant, avec l'avis de la direction régionale des affaires culturelles, consultée par courrier du 9 juin 2016.

Le dossier est également consultable à la direction départementale de la protection des populations, service prévention des risques techniques, située à la cité administrative – Avenue du 7<sup>e</sup> Génie - bâtiment 1 – porte A – à Avignon (84 000), aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Les éléments d'information relatifs à l'enquête peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) – Pour l'étude d'impact et l'étude de dangers, seuls les résumés non techniques mentionnés au III de l'article R 512-8 et au II de l'article R 512-9 du code de l'environnement sont consultables en ligne.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du Pontet :

Lieu	Dates et heures
Mairie du Pontet Salle de réunion 13 rue de l'Hôtel de Ville 84130 LE PONTET	Lundi 12 septembre 2016 de 9h00 à 12h00, Vendredi 23 septembre 2016 de 13h30 à 16h30, Mercredi 28 septembre 2016 de 9h00 à 12h00, Mardi 4 octobre 2016 de 9h00 à 12h00, Vendredi 14 octobre 2016 de 13h30 à 16h30.

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête. Ce registre à feuillets non mobiles est coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Les observations pourront également lui être adressées par courrier à l'adresse suivante :

Mairie du Pontet  
A l'attention du commissaire enquêteur  
Enquête publique « Métaux Picaud »  
13 rue de l'Hôtel de Ville  
B.P. 20198  
84134 LE PONTET

ou par courriel à l'adresse suivante : [ddpp@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddpp@vaucluse.gouv.fr)  
(objet : Enquête publique METAUX PICAUD).

Le commissaire enquêteur produira un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- dans les mairies de : Le Pontet, Avignon, Sorgues et Villeneuve lez Avignon,
- à la direction départementale de la protection des populations dont les bureaux sont situés à la cité administrative -Avenue du 7<sup>e</sup> Génie - bâtiment 1 - porte A- à AVIGNON (84000),
- sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.